



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 février 2022

MAIRIE
DE
PLAISANCE



Le 15 Février 2022

Madame le Maire de PLAISANCE
à
Messieurs les Adjoint
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

SAMEDI 19 FEVRIER 2022 à 09 Heures à la salle des fêtes

Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

Délibérations

- ✓ Institution d'un Droit de Préemption et demande de délégation d'exercice de ce droit auprès de la CCPSP,
- ✓ Création d'emploi permanent au 01 avril 2022 : Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe (abrogation de la DCM du 14/12/21).

Questions diverses.

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **DIX-NEUF** du mois de **FEVRIER** à 09h00

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation 15 février 2022 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, et en respect des normes gouvernementales relatives à la lutte contre l'épidémie de COVID-19, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **08**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, PROU, ROUCHON.

M. LONGUET

Absents excusés : MM. De MONTBRON, SICOT

Procuration : M. de MONTBRON à Mme CHAPOTARD, M. SICOT à M. LONGUET,

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 janvier 2022.

Délibérations

- ✓ Institution d'un droit de préemption et demande de délégation d'exercice de ce droit auprès de la Communauté de communes Portes Sud Perigord.
- ✓ Création d'un emploi permanent au 1^{er} avril 2022 : Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe (abrogation de la délibération du 14 décembre 2021)

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 09h00

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

2022/05 Institution d'un droit de préemption et demande de délégation d'exercice de ce droit auprès de la Communauté de communes Portes Sud Perigord

Mme le Maire explique au Conseil municipal que le droit de préemption est une compétence de la Communauté de communes, qui peut déléguer l'exercice de ce droit à la collectivité qui en fait la demande.

La commune souhaite réaliser l'achat des terrains sis sur les parcelles 845, 847, 630, 711, 712 section A, avec priorité sur les parcelles 845, 847, de manière à réaliser un parking municipal pour la salle des fêtes, une aire de covoiturage, et l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Des particuliers ayant exprimé un intérêt relatif à ces terrains, il est donc nécessaire pour la collectivité d'affirmer sa priorité en formalisant ce droit de préemption.

Madame le Maire informe le Conseil avoir rencontré avec M. LONGUET le propriétaire d'une des parcelles concernées.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à prononcer son avis sur l'instauration de ce droit de préemption.

VOTANTS : 10 dont 2 procurations	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

2022/06 Création d'un emploi permanent au 1er avril 2022 : Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe (abrogation de la délibération du 14 décembre 2021).

Cette délibération concerne un agent de la commune, qui travaille également pour d'autres collectivités.

Les délibérations concernant cette catégorie d'agent doivent être prises concomitamment par tous les employeurs. La commune de Plaisance avait délibéré à la date du 1^{er} janvier 2022, mais les autres communes n'ont pas encore délibéré.

D'un commun accord, les collectivités concernées ont fixé la date du 1^{er} avril 2022.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver cette création d'emploi et l'abrogation de la délibération en date du 14 décembre 2021.

VOTANTS : 10 dont 2 procurations	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Questions diverses

- ✓ 02-03-2022 09h00 : visite du sous-préfet en Mairie de Plaisance ;
- ✓ 22-02-2022 14h30 : réunion avec notre Conseillère départementale relative aux projets communaux ;
- ✓ Le SMD3 animera des réunions pédagogiques destinées aux habitants les 19 et 20/04/2022. Des informations seront publiées sur le site internet de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30